



## Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2019

### AUDITION INSTRUMENTALE

L'examen a pour but d'évaluer les compétences suivantes de l'élève :

technique instrumentale, assise rythmique, écoute, contrôle du son, interaction, improvisation, gestion des formes (être capable de gérer des 4/4, 8/8, 12/12 ).

L'élève est accompagné par une section rythmique (trio constitué par des professeurs de l'EJMA)

**Niveau conseillé** : une année avant le certificat de fin d'études (FEM)

**Date** : 7 et 8 juin 2019 **Durée** : environ 20 minutes

**Annexe** : Liste des morceaux de référence, les partitions sont à demander auprès du doyen de la section M. Denis Croissonnier ([d.croissonnier@ejma.ch](mailto:d.croissonnier@ejma.ch)). Les élèves de chant doivent amener les partitions en 4 exemplaires si elles ne sont pas dans la tonalité d'origine

#### I. INSTRUMENTS HARMONIQUES ET MELODIQUES, CHANT

(piano, guitare, violon, accordéon, vibraphone, instruments à vent, chant)

- Jouer une pièce ternaire (swing)
- Jouer un blues
- Jouer une pièce binaire (*Etre capable d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique et harmonique (grille d'accords) avec improvisation, tempo max 80
- Pour le chant : l'élève doit être capable de jouer une mélodie simple et de lire une grille d'accords à 3 sons avec un instrument harmonique. La lecture se fait avec des paroles en anglais

#### II. BATTERIE

- Jouer l'étude de caisse claire de Charley Wilcoxon n°8 ou de Delécluse n°2
- Jouer une pièce swing
- Jouer une pièce latine
- Jouer une pièce binaire
- Lecture swing simple (accents à interpréter)

#### III. BASSE / CONTREBASSE

- Jouer une pièce swing avec un accompagnement walking
- Jouer un blues avec un accompagnement walking
- Jouer une pièce binaire  
(*Etre capable de jouer les mélodies et d'improviser sur les trois pièces*)
- Lecture mélodique (en clé de Fa) et d'une grille d'accords avec improvisation , tempo max 80

### JURY

Le Doyen de la section pré-HEM, un expert instrumental, le directeur de l'EJMA

Peuvent assister à l'examen : un représentant de la HEMU, un membre du comité de l'AVCEM

### EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués par e-mail la semaine qui suit l'examen.



## Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2019

### EXAMEN THEORIQUE

L'examen comporte une partie écrite d'une durée de 45 minutes et une partie orale d'environ 10 minutes (exemple d'examen à disposition sur le site de l'EJMA : [www.ejma.ch](http://www.ejma.ch)).

### EXAMEN ÉCRIT

#### 1. Reconnaissance écrite et construction

Les éléments suivants sont :

- à reconnaître et à nommer à partir d'une partition
- à construire et à noter sur une portée

##### 1.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

##### 1.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

##### 1.3. Tonalités

- Les armures des tonalités majeures et mineures

##### 1.4. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales et renversées

##### 1.5. Rythmes

- Les signatures rythmiques
- La valeur des notes et des silences correspondants

#### 2. Reconnaissance orale

Les éléments suivants sont à reconnaître auditivement et à retranscrire sur partition :

##### 2.1. Intervalles

- Tous les intervalles compris dans une octave

##### 2.2. Gammes

- La gamme chromatique
- La gamme majeure
- Les gammes mineures (naturelle, mélodique et harmonique)
- La gamme pentatonique majeure et mineure

##### 2.3. Accords

- Les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales



## Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2019

### 2.4. Mélodie (dictée)

- Mélodie diatonique simple de 4 mesures (mélodie comprenant des conjonctions ainsi que des arpèges du 1er et 5ème degré, rythme comprenant des noires, des croches et leurs silences correspondants)

### 2.5. Rythme (dictée)

- Phrase rythmique binaire de 2 mesures (rythme comprenant des noires, des croches, des triolets, des doubles-croches et leurs silences correspondants)

## EXAMEN ORAL

### 1. Notes

- Nommer les notes sur les portées en clef de sol et en clef de fa

### 2. Intervalles

- Pouvoir chanter tous les intervalles compris dans une octave à partir d'une note donnée

### 3. Gammes

- Pouvoir chanter la gamme majeure ascendante et descendante (avec le nom des notes) à partir d'une note donnée

### 4. Accords

- Pouvoir chanter les triades majeures, mineures, diminuées et augmentées dans leurs positions fondamentales à partir d'une note donnée

### 5. Mélodie

- Chanter en lecture à vue une mélodie diatonique simple de 4 mesures (mélodie comprenant des conjonctions ainsi que des arpèges du 1er et 5ème degré, rythme comprenant des noires, des croches et leurs silences correspondants)
- Chanter par imitation une phrase blues de 2 mesures

### 6. Rythme

- Frapper en lecture à vue une phrase rythmique binaire et/ou ternaire de 2 mesures (rythme comprenant des noires, des croches, des triolets, des doubles-croches et leurs silences correspondants)
- Frapper et chanter en lecture à vue une phrase rythmique swing par imitation

## EXIGENCES

- Rapidité des réponses concernant les aspects théoriques
- Justesse de l'intonation
- Régularité du tempo, sens de la pulsation et de la métrique
- Notation : lisibilité et écriture correcte



Ecole de Jazz  
et de Musique  
Actuelle

Mise à jour du 02.04.2019

Ce document annule  
et remplace le précédent

## Exigences examen d'entrée en section Pré-HEM 2019

### JURY

Un professeur de théorie, un expert .

### EVALUATION

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près selon le barème figurant sur la feuille de l'examen. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués par e-mail la semaine qui suit l'examen.

### IMPORTANT

Pour la réussite de l'examen d'admission, l'élève doit avoir la note minimum de 4 dans la partie instrumentale et dans la partie théorique. En cas d'échec dans l'une ou l'autre partie (note inférieure à 4), l'élève n'est pas admissible.

Toute absence à un examen ou à un test équivaut à un échec. Pour réussir l'examen, il faut que pour toutes les disciplines la note ne soit pas inférieure à 4.

### ECHELLE DES NOTES

En dessous de	4	insuffisant
Dès	4	suffisant
	4,5	assez bien
	5	bien
	5,5	très bien
	6	excellent